

ALPES DE HAUTE

PROVENCE

=====



=====*

+ LA MOTTE DU CAIRE +

*=====+

INFORMATIONS

MUNICIPALES



Octobre 1977

Bulletin n° 1

Chers Concitoyen. (nes)

Voici maintenant six mois que le nouveau conseil municipal est installé. Vous avez déjà été informés des principales décisions que nous avons été amenés à prendre, soit par les comptes-rendus parus dans la presse, soit par les extraits de délibération affichés après chaque séance à la porte de la Mairie.

Le présent bulletin, sans prétention aucune, vise tout simplement à vous donner une information plus étoffée sur la façon dont sont conduites les affaires de votre commune.

Plutôt que de vous présenter les faits chronologiquement, nous procéderons par secteur d'activité afin de rester objectifs et de vous donner les explications utiles.

Vous pourrez constater, en lisant ce document, que nous ne sommes pas restés inactifs. Nous avons mis en route un certain nombre de grands projets que la nécessité nous impose et dont on peut difficilement différer l'exécution. Sans doute certains penseront que nous voulons faire tout à la fois. Il n'en est rien. Nous ne faisons que l'indispensable. Nos projets ont été longuement discutés au conseil municipal et c'est chaque fois à l'unanimité que les décisions ont été prises.

Toutefois, le Conseil Municipal n'est pas un aéropage inaccessible. Nous aimerions, au contraire, connaître vos suggestions vos idées, vos critiques. Nous avons besoin de votre participation, de votre intéressement à la vie de la cité. (Il y a à La Mairie un cahier à cet effet).

Vous nous aiderez ainsi à mieux servir notre commune pour le bien de tous.

Marcel CLEMENT, Maire de LA MOTTE
DU CAIRE.

BATIMENTS ET CHEMINS COMMUNAUX

Ecole primaire et externat du C.E.G.

Nous avons fait procéder au cours des vacances à la réfection des plâtres, des enduits, des peintures de l'appartement de Madame La Directrice. De toutes les classes de l'Externat et du groupe scolaire. Nous avons fait refaire les W.C. extérieurs garçons très vétustes et achever les travaux d'électricité conformément aux normes de sécurité. Montant du devis **R.F.** 28.467,00 F.

P.V.A. + 12.941,00 F.

TOTAL Montant du devis T.T.C. 41 408,00 F.

Nous bénéficions pour ces travaux d'une subvention de 60 % du Fonds Scolaire Départemental. L'autofinancement 40 % est assuré par un emprunt auprès de la C.R.C.A.

L'EGLISE : Un devis a été demandé auprès d'artisans-charpentiers pour la réfection de la deuxième partie du toit, réparation nécessaire qui se fera dans les mois à venir.

La porte principale et la porte ST PIERRE seront repeintes.

LOCAL de l'Orchestre sous la MAIRIE : Un petit mur a été construit sous la terrasse, la porte d'entrée a été déplacée, il semble maintenant que les répétitions de l'orchestre, d'ailleurs limitées à 22 H. ne gênent plus personne.

GITES : Trois de ces petits pavillons loués aux familles DELORME BERNARD et LUCIANO, nous causent pas mal de soucis. Il faut reconnaître que les matériaux utilisés lors de leur construction étaient de fort médiocre qualité et que les années passant on se retrouve maintenant avec des dégradations importantes (toit et plafond) malgré les fréquentes visites de l'employé Municipal. En fait, ces locataires qui occupent ces pavillons à titre de résidence secondaire n'ont pu solliciter l'intervention de la Mairie chaque fois qu'il y avait des dégâts, pour la bonne raison qu'ils ne sont pas toujours à LA MOTTE. Les dégradations se sont accentuées au fil des années. La restauration de ces pavillons ayant été jugée trop coûteuse par le Conseil Municipal en égard au loyer que la commune en retire, ce dernier, à l'unanimité, a décidé la vente de ces trois immeubles. Mise à prix : 10.11 et 12 Millions.

CHEMINS COMMUNAUX : Les crues successives du Grand Vallon dues aux pluies diluviennes du printemps ont fortement détérioré le chemin de " La Faillie". Nous avons dû faire exécuter des travaux au bull ,très onéreux mais nécessaire pour ~~endiguer~~ le lit du torrent et préserver la chaussée.

- Les "emplois partiels" de goudronage très parcimonieux cette année ne nous ont permis que de faire quelques petits accommodages sur le chemin du Moulin et du ~~vieux~~ cimetière, nous avons choisi ces deux voies car elles ne seront pas touchées par l'installation souterraine du téléphone au cours des prochains mois. (recommandation aux riverains).

Loyers Communaux

Nous avons appliqué sur tous les loyers communaux une augmentation de 6,5 % à compter du 1ER Juillet, conformément aux dispositions financières prescrites par le Premier Ministre.

Monsieur Louis TOUCHE occupe à compter du 1ER Août 1977, l'appartement de Monsieur MEY.

Madame Odette PAYAN, devient locataire à compter du 15 Août 1977 de l'appartement de Monsieur TOUCHE.

TRAVAUX RELATIFS AUX EGOUTS

Le Collecteur réalisé par l'Entreprise MINETTO a été réceptionné définitivement le 18 Août 1977. Les travaux se sont élevés à 325 855,95 Francs.

Complément indispensable, la station d'épuration a été réceptionnée provisoirement le 4 MAI 1977. Ce sont les entreprises GIAME et NITRIS qui ont mené à bien les travaux dont le montant est de 228 006,43 Francs.

De grosses sommes pour l'ensemble des travaux : 553 862,38 Francs

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 JUIN 1977, a décidé à l'unanimité de fixer les taux suivants pour la taxe d'assainissement : 50,00 Francs par appartement raccordé au réseau , auxquels s'ajoutent 7 % de T.V.A. soit 53,50 F.

Le raccordement au réseau restant fixé à 1000 Francs .

Priorité maintenant aux travaux très importants de réfection des égouts dans le village.

LE POINT DES PROJETS

" Le MOUSSEREIN " , sur le terrain de 7 Ha dont l'acquisition est en cours, nous avons confié à la Société Provençale d'Equipement la préparation d'un avant projet sommaire pour la réalisation du stade, déjà nivelé depuis plusieurs mois, d'un petit camping, d'aires de jeux, d'un tennis, et nous l'espérons, d'une baignade. Le terrain de sports doit être achevé en priorité. Ensuite nous réaliserons petit à petit le projet par tranches, la 1ère devant rester dans la limite des 600.000 francs de subvention accordée par la REGION.

Le groupe scolaire sommeillait à cause de son coût élevé, mais nous avons obtenu une nouvelle subvention de la Rénovation Rurale en Montagne (700 000 F au total) et grâce à quelques modifications le coût total ne devrait pas dépasser 1.200 000 Francs pour 3 classes primaires, 1 classe maternelle, 1 préau et un appartement pour la Directrice.

Les travaux confiés à Monsieur POUZADOUX , architecte devraient être achevés en 1979.

Sur le même terrain, du "PRE-LONG" nous avons réservé 2000 M2 pour une gendarmerie dont nous avons demandé la construction au Conseil Général. Si notre souhait est exhaussé la commune aura seulement à fournir le terrain, déjà acquis et en partie viabilisé. Nous avons projeté d'y réaliser un lotissement mais l'école et la gendarmerie l'occupent complètement.

Nous avons confié à la Société du Canal de Provence l'étude de la réfection complète du réseau d'eaux pluviales et d'égouts. Un avant projet sommaire est établi. Le conseil Municipal a approuvé la réalisation d'une première tranche de 372 500 Frs subventionnée à 40 % pour le Nord du village dans lequel, la situation est la plus préoccupante.

L'eau potable nous a causé bien des soucis au mois de JUIN et pourtant le débit de notre source est suffisant, pour nos besoins actuels. Nous avons confié à la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'AGRICULTURE (D.D.A.) le soin d'étudier la possibilité d'une meilleure alimentation des usagers. Pour cela il est question de construire un deuxième réservoir de 500 M3 , vingt mètres plus haut que l'actuel, de façon à mieux desservir le haut du village et le verger.

Dans un premier temps nous allons augmenter le débit d'arrivée, par une légère modification de la prise.

Nos cimetières nous ont également préoccupés. Il faudrait désaffecter l'ancien, en attendant, nous allons le faire nettoyer.

Le nouveau pose des problèmes d'entretien, nous étudions la possibilité de réaliser un revêtement sur les allées principales ainsi que la réparation du mur de clôture.

Nous allons avoir, le téléphone en automatique, les travaux de l'autocommutateur sont en cours, l'entreprise chargée d'enterrer les lignes dans le village doit commencer début Novembre.

On prévoit l'achèvement des travaux pour l'automne 1978. Tout ceci réalisé par l'administration des P.T.T. ne coûtera rien à la commune. Nous avons demandé l'installation d'une cabine extérieure qui sera implantée après le passage en automatique et permettra aux usagers de s'en servir jour et nuit.

Tout cela a nécessité un nombre important de réunions d'études dans le but de réaliser ce qui est indispensable à notre village. Nous avons lancé tous les projets qui nous tenaient à coeur (et même davantage) pour améliorer le bien être de tous.

La réalisation par tranches et par ordre d'urgence s'efforcera de grever au minimum notre budget; à ce sujet il paraît utile de préciser que ces travaux subventionnés par l'Etat, la Région ou le Département, il n'est pas possible après adoption d'utiliser les crédits accordés pour la réalisation d'autres travaux. Par exemple il est impossible d'utiliser les crédits du MOUSSEREIN, pour des réalisations qui paraissent plus urgentes comme les réparations ou la refection des égoûts.

FINANCES : Le COMPTE ADMINISTRATIF 1976
Le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1977

Le premier travail du nouveau conseil municipal a été de voter le compte financier de 1976, c'est à dire le bilan définitif du budget de l'année dernière. Les dépenses et les recettes sont, de deux catégories : dépenses et recettes de la section ordinaire dépenses et recettes de la section d'investissement. Les dépenses de la section ordinaire concernent essentiellement les frais de personnel, les travaux d'entretien, les participations (aide sociale, cotisations aux différents syndicats) les frais financiers (intérêts des emprunts). Les recettes de la Section ordinaire regroupent la régie de l'eau et de l'assainissement, la location des immeubles, la versement représentatif de la taxe sur les salaires (part de la T.V.A. reversée par l'Etat aux Collectivités) les contributions directes.

1976	:	RECETTES	:	DEPENSES
PREVUES	:	310 890,56	:	PREVUES : 321 043,77
ENCAISSEES:	:	307 615,37	:	REALISEES: 287 834,98

Soit un excédent de la section ordinaire de : 19 780,39 Francs

Les dépenses de la section d'investissement concernent les différents gros travaux : terrain de sport seul (et non la base de loisirs) l'Eglise, la voirie et l'assainissement ainsi que le remboursement du capital des emprunts. Les recettes sont assurées par les emprunts et les subventions des différents organismes.

1976	RECETTES	DEPENSES
PREVUES	792 541,45	PREVUES 788 533,45
ENCAISSEES	464 034,88	REALISEES 378 140,35
Reste à encaisser	296 956,97	Reste à réaliser 409 393,10

Tous les travaux commencés en 1976 ne sont pas terminés et concerneront encore les budgets 1977 et 1978.

Le budget primitif 1977 a été voté par le précédent conseil Municipal. Il était équilibré et en augmentation par rapport au précédent:

Section de Fonctionnement : RECETTES et DEPENSES: 319901,55

Section d'Investissement : RECETTES et DEPENSES: 41535 ,00

Le Budget Supplémentaire 1977 a complété les prévisions du budget primitif et est *équilibré pour la section de fonctionnement à : 25 397,09 Francs. Il a permis de faire le point de la section d'investissement c'est-à dire de tous les nouveaux projets en cours et il s'élève globalement à : 1 748 944,34 Francs.

Notre ACTION au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE de LA MOTTE - TURRIERS (S.I.V.O.M.)

Nos délégués n'ont pas chômé :

REYNIER Edouard, délégué,

MASSOT Georges, Vice-Président, délégué à la Commission de l'irrigation,

CHABERT J.C. délégué à la Commission des Finances, président de la Commission de l'Enseignement et des transports scolaires. ont participé à toutes les réunions de travail et Assemblées générales.

Pour ce qui concerne notre commune;

- des travaux de peinture et d'électricité ont été réalisés à l'intérieur du G.E.G. pour un montant de : 89.758 Francs.

- Le S.I.V.O.M. a opté pour l'assujettissement à la T.V.A. qui permettra de récupérer la T.V.A. sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour l'irrigation.

En contre partie, les agriculteurs paieront 7 % de TVA sur leurs factures d'eau mais ces 7 % seront récupérables . Il doit en résulter une baisse du prix de l'eau de l'irrigation de l'ordre de 10 %.

De nouveaux circuits de transports scolaires ont été créés.

Le circuit quotidien NIBLES-LA MOTTE (Ecole Primaire) dessert maintenant " La Brégeonnière."

Le circuit quotidien FAUCON -LA MOTTE (Ecole Primaire) continue à fonctionner.

Le circuit bi-hebdomadaire LA MOTTE(C.E.G.) CURBANS-THEZE, continue à fonctionner.

Le circuit quotidien VAUMEILH-VALERNES-FOMBETON -LA MOTTE-(C.E.G.) a été créé.

Le S.I.V.O.M. participera pour 45 800 Francs à la construction du réémetteur de Télévision en construction au "Rocher de Hongrie" . La route d'accès est réalisée. Ce relais devrait améliorer la qualité de réception des images et l'amélioration de la modulation de fréquence.

Les crédits du Fonds Spécial d'investissement routier sont faibles au regard du kilométrage de routes à entretenir.

Cette année le S.I.V.O.M. a encore constaté cette insuffisance et mis sur pied un programme de sauvegarde des chaussées les plus menacées, à BAYONS, TURRIERS, NIBLES et VAUMEILH. ce qui, hélas, ne permettra pas un entretien suffisant des autres

Environnement : vie du village

Depuis le début de notre mandat, la distribution de l'eau potable et les égouts nous ont causé beaucoup de soucis et de désagréments. Nous avons tant bien que mal réparé les fuites d'eau potable et assuré l'écoulement des effluents. Mais il faut reconnaître que le service d'eau potable, comme celui de l'assainissement ont des réseaux très vétustes (50 ANS) et qu'il faut une fois pour toute apporter le grand remède (voir plus haut : projets en cours) Nous ne pouvons laisser cette situation se détériorer, ce serait de notre part de l'irresponsabilité .

Accaparé par ces multiples interventions, notre cantonnier n'a pu procéder au désherbage de toutes les rues. Certains, nous l'ont fait savoir, d'une manière plutôt aigre.

Nous dirons à ceux-là qu'il n'y a pas eu négligence de notre part, ni oubli, mais que l'on ne peut tout faire en même temps.

L'aménagement de la place de l'église en parking avec voie montante et descendante semble être une excellente réalisation qui donne satisfaction à tout le monde. (Aire de stationnement plus importante - sécurité accrue pour nos enfants.)

La Fête de la Ste MADELEINE et nos jeunes

Nous avons eu beaucoup de plaisir à constater que la bonne volonté, le dévouement, l'enthousiasme de quelques garçons et jeunes filles a permis d'assurer un franc succès à notre fête. Nous remercions surtout, J.P. LAGARDE qui s'est dépensé sans compter, Hélène et André MOSCADELLI, Patrick MASSOT Fabienne MICHEL etc. . et les musiciens de l'orchestre DRESDA. JUILLET et AOUT

Comme les années précédentes notre commune a connu une grande animation au cours des mois de juillet et août.

Nous relatons ci-dessus les échos de la Fête de la ST Madeleine du 24 JUILLET, le mois d'août plus ensoleillé a été particulièrement prisé par les " estivants".

Les amateurs de pétanque ont été nombreux. Nous leur avons permis de s'adonner à leur loisir favori aux heures fraîches de la soirée, grâce à un dispositif d'éclairage automatique installé au Poids Public.

Un petit tournoi de football, devenu maintenant une tradition s'est déroulé sur le terrain du Pied de Ville.

Une innovation, cette année, pour le 15 Août, le FOYER RURAL a ouvert ses portes à l'occasion d'un tournoi de ping-pong, qui a regroupé 15 Adultes et 7 Jeunes. Cette manifestation sera reconduite l'année prochaine.

Toujours pour le 15 Août, le concours de boules en doublettes a connu un vif succès (71 équipes) et le dynamique orchestre DRESDA a parachevé cette magnifique journée.

L'été 1977 est terminé, les derniers estivants ont regagné leurs quartiers d'hiver et retrouvé leur travail.

Mais la nouvelle équipe municipale pense à 1978.

La réalisation d'une partie du projet du "MOUSSEREIN" (terrain de foot-ball, camping, aires de jeux) ne pourra que donner un nouvel élan à notre petit village.

A PROPOS des ARRETES MUNICIPALES

L'arrêté municipal limitant la vitesse à 20 KM à l'intérieur du vieux village a été largement apprécié.

Certains, et ils sont nombreux, auraient souhaité que cette mesure soit étendue au C.D. 951; mais sur cette voie, ce n'est plus l'affaire du Maire, mais celle du Préfet.

Il y a dans notre village des chiens de forte taille, réputés dangereux; il est rappelé à leurs propriétaires qu'ils doivent les tenir en laisse ou attachés. Lorsque ces chiens sont lâchés (certains sont de véritables fauves) la vie de nos enfants est en jeu.

La vie d'un enfant ou sa mutilation contre un caprice d'adulte : voilà le choix !

Alors, un peu de bon sens!
nous serons sans faiblesse pour les contrevenants.

Vous venez de lire notre premier bulletin, nous y avons traité de tous les problèmes actuels du village et de tous nos projets quelquefois bien rapidement, nous pensons donc dans le courant des prochaines années et au fur et à mesure de leur développement, vous entretenir plus largement de nos réalisations :Ecole Primaire, terrain de sport, base de loisirs etc...Nous souhaitons que tous les mottois se sentent concerné par la vie de leur commune. Nous rappelons donc que nous tenons à la mairie, un cahier de doléances dans lequel, vous pouvez nous faire part de vos critiques, ou des améliorations que vous souhaiteriez voir réaliser, vos suggestions et vos remarques seront les bienvenues.

Nous Voulons vivre dans un village gai, heureux, paisible mais vivant.

L'Equipe de l'Information.